

## Le cadre de l'action

Installée dans la zone industrielle de St Barthélemy d'Anjou, l'entreprise Kolmi transforme des produits non tissés à usage **unique, destinés** principalement **aux** secteurs hospitaliers et agroalimentaires : masques, couvre - chaussures, charlottes etc.

Du fait de cahiers des charges très rigoureux et malgré une automatisation très pointue et une main d'œuvre très qualifiée, cette entreprise exclut **7%** de sa production (soit 137 tonnes/an) de son circuit de commercialisation.

Ce pourcentage représente cependant un **volume important de produits** (évalué à plusieurs dizaines de tonnes) **mis à l'écart** et enfouis par une société spécialisée. Ils sont mis au rebut soit du fait d'un défaut majeur empêchant leur usage, soit en raison d'impératifs de réglage des lignes de production ou encore d'incidents inopinés.

Une **première analyse des déchets** a montré que beaucoup de produits exclus du circuit de commercialisation ne présentaient **aucun défaut** pouvant empêcher leur usage, voire restaient totalement conformes aux normes. L'exclusion de ces produits valides étant uniquement liée à des contraintes de productivité qui ne permettent pas aux opérateurs d'effectuer un **tri plus sélectif**.

Une rapide estimation a mis en évidence que sur certains produits on pouvait atteindre un chiffre de **70%** de produits récupérables ne pouvant être réinjectés dans le circuit de commercialisation de l'entreprise pour des raisons de coût.

Une première rencontre entre les dirigeants de l'entreprise Kolmi et l'association A.D.D.I.T.I.F. a permis un accord de principe sur la récupération de ces déchets sur la base suivante :

- 1. : Que la mise à disposition de ces produits déchus ne perturbe en rien le fonctionnement et l'organisation de l'entreprise, le traitement de ces déchets étant à l'heure actuelle totalement assumé par la Société Kolmi dans d'excellentes conditions.

- 2. : Que les produits récupérés ne soient pas recommercialisés et aient une destination exclusivement humanitaire.

L'opportunité représentée par la récupération de ces produits est venue faire écho à la préoccupation de l'association A.D.D.I.T.I.F. La finalité de cette association étant de créer de nouvelles activités pour des personnes, exclues de l'emploi malgré la croissance, dont la réinsertion professionnelle dans les conditions actuelles du marché et de ses exigences s'avère extrêmement aléatoire.

Cette opportunité offerte par l'entreprise Kolmi et ce souci d'A.D.D.I.T.I.F. ont débouché sur le projet de création de ce que nous pourrions appeler « **un chantier associatif solidaire et humanitaire** ». « Humanitaire » car ces produits seront exclusivement destinés à des pays en voie de développement, via des organismes et associations humanitaires de notre hexagone.

Par la suite la D.D.T.E.F.P. du Maine et Loire a financé une étude de faisabilité dans le cadre du fonds départemental d'insertion. Cette étude montre l'intérêt du démarrage de cette action. Le territoire le plus approprié a été déterminé en fonction

des publics ciblés et des structures en place. Le Saumurois correspond à ces attentes. L'association A.D.D.I.T.I.F., après avoir obtenu le soutien des élus de la communauté d'agglomération, a décidé de se rapprocher d'une structure ayant un savoir faire et une couverture financière suffisante : l'ASPIRE.

Parallèlement l'ASPIRE se trouve avec un public féminin demandeur pour lequel il reste plus difficile de trouver des missions. La mise en place d'un tel support d'insertion nous est donc paru intéressant, d'autant plus qu'il constitue un levier humanitaire valorisant. En outre, à travers une action plus qu'originale il nous est possible d'aborder le secteur industriel qui représente un potentiel d'emplois en manutention. Ainsi, les demandeurs d'emploi participant à ce chantier pourront plus facilement mettre en avant leurs compétences dans ce domaine.